



Absence de vmc dans salle de bain

Par **quimby**, le **31/05/2010** à **15:30**

Bonjour,

J'ai acheté un studio neuf.

L'ancien propriétaire à l'origine des travaux, n'a pas installé de V.M.C. dans ma salle de bain alors que celle ci n'a pas de fenêtre. Il y a juste une petite grille qui mène au conduit de cheminée.

Maintenant de la moisissure s'est formée sur un mur.

Est ce qu'il est obligatoire d'installer une VMC ? Que puis je faire ?

Merci de votre aide, cordialement.

Par **amajuris**, le **31/05/2010** à **15:45**

bonjour,

La VMC n'est pas obligatoire pour les immeubles anciens.

la grille de ventilation raccordée à la cheminée devrait suffire si le tirage est suffisant.

comme il ne s'agit pas d'un vice et encore moins d'un vice caché vous n'avez à mon avis aucun recours contre votre vendeur.

étudiez s'il est possible d'installer une aspiration e liaison avec le reste de l'appartement.

cordialement

Par **quimby**, le **31/05/2010** à **16:58**

Merci pour votre réponse

Mais justement, la grille qui passe dans la cheminée ne tire absolument pas (je suis au RDC)...

Une autre question. J'ai également de la moisissure autour de mes fenêtres de cuisine, et il n'y a pas de petite grille d'aération au niveau du volet roulant. Ce n'est pas obligatoire ça non plus ?

Merci pour votre aide.